

Lettre Ex Quo Nono

Sur la question du retour des dissidents à l'unité catholique

26 décembre 1910

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 26 décembre 1910

Aux Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres ordinaires en paix et en communion avec le siège apostolique.

À nos vénérables frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres ordinaires en paix et en communion avec le Siège Apostolique.

PIE X, PAPE

Vénérables Frères Salut et Bénédiction Apostolique.

Depuis le jour où, au déclin du IX^e siècle, les nations de l'Orient ont commencé à être arrachées à l'unité de l'Église catholique, il est difficile de dire la quantité d'efforts qui ont été faits par de saints personnages en vue de ramener dans le sein de cette Église les frères dissidents. Plus que tous, les Souverains Pontifes, Nos Prédécesseurs, en vertu de la charge qu'ils remplissaient de défendre la foi et l'unité ecclésiastique, n'ont omis aucune tentative pour mettre fin soit par de paternelles exhortations, soit par des délégations officielles, soit par des Conciles solennels, au très funeste schisme qui a été pour l'Occident un grand chagrin et à causé à l'Orient un grave dommage. Ils témoignent de cette sollicitude, pour n'en citer que quelques-uns, les Grégoire IX, Innocent IV, Clément IV, Grégoire X, Eugène IV, Grégoire XIII et Benoît XIV^[1]. Mais personne n'ignore avec quel généreux empressement en ces derniers temps, Notre Prédécesseur, d'heureuse mémoire, Léon XIII, a invité les nations de l'Orient à s'unir de nouveau à l'Église romaine.

« Pour Nous, dit-il, c'est un fait certain que le souvenir même de la très antique gloire de l'Orient et la renommée des services rendus par lui à l'humanité Nous est un charme. Là, en effet, est le berceau du salut du genre humain ; là sont les origines de la sagesse chrétienne ; c'est de là que, comme un fleuve très abondant, s'est déversé sur l'Occident le flot de tous les bienfaits que nous avons reçus avec le saint Évangile... En livrant Notre esprit à ces considérations, Nous ne désirons et ne souhaitons rien tant que de donner Nos soins à ce que par tout l'Orient revive la vertu et la grandeur des ancêtres. Et cela d'autant plus que le cours des événements humains y laisse apparaître de temps en temps des indices de nature à faire espérer que les peuples de l'Orient, séparés pendant longtemps du sein de l'Église romaine, se

réconcilieront un jour, s'il plaît à Dieu, avec elle ».

Allocution Si fuit in re, 13 déc 1880, aux cardinaux, Acta t. II, p. 179 voir aussi les Lettres apostoliques Praeclara gratulationis, du 20 juin 1894, Acta t. XIV, p. 195

Il n'est, certes, pas moindre, vous le savez bien, Vénérables Frères, Notre désir qui nous fait souhaiter de voir bientôt luire le jour, objet des vœux anxieux de tant de saints personnages, où tombera tout à fait définitivement le mur qui, depuis longtemps, sépare les deux peuples, où, enlacés dans l'unique embrassement de la foi et de la charité, ils verront enfin reflleurir la paix tant implorée, et où il n'y aura plus qu'un seul bercail et un seul pasteur (Jn X, 16).

Nous étions sous l'impression de ces sentiments lorsque naguère, dans une revue de fondation récente, *Roma e l'Oriente*, parut un article qui Nous causa un grand chagrin. Il avait pour titre : « *Pensée sur la question de l'union des Églises* ». Cet écrit fourmille de tant et de si graves erreurs théologiques, et même historiques, qu'il était difficile d'en accumuler davantage en moins de pages.

On y admet, avec autant de témérité que de fausseté, l'opinion que le dogme de la procession du Saint-Esprit *a Filio* ne découle nullement des paroles mêmes de l'Évangile et n'est pas confirmé par la foi des anciens Pères ; c'est de même avec une très grande imprudence qu'on met en doute la question de savoir si les dogmes sacrés du Purgatoire et de l'Immaculée Conception ont été reconnus par les saints des siècles antérieurs. Venant à parler de la constitution de l'Église, on renouvelle d'abord une erreur condamnée depuis longtemps par Notre Prédécesseur Innocent X (Décret de la Congrégation générale du Saint-Office, 24 janvier 1647), à savoir que saint Paul aurait été considéré comme un frère absolument égal à saint Pierre ; puis, non moins faussement, on invite à croire que l'Église primitive ne connaissait pas la primauté d'un seul chef, la monarchie ; que la suprématie de l'Église romaine ne se fonde pas sur des arguments valables. On n'y laisse pas même intacte la doctrine catholique sur l'Eucharistie, quand on enseigne péremptoirement qu'on peut adopter l'opinion que, chez les Grecs, les paroles consécatoires n'ont d'effet qu'après la prière appelée épiclèse, alors qu'on sait bien que l'Église n'a le droit de rien innover pour ce qui touche à la substance des sacrements, et il ne lui répugne pas moins de déclarer valide la Confirmation administrée par n'importe quel prêtre^[2].

Par ce simple résumé des erreurs dont cet écrit est rempli, vous comprendrez facilement, Vénérables Frères, qu'il ait été pour tous ceux qui l'ont lu un très grand scandale, et que Nous-même ayons été extrêmement surpris d'y voir la doctrine catholique si nettement et si impertinemment dénaturée, en même temps que divers points relatifs à l'histoire du schisme oriental si hardiment faussés.

C'est une erreur que d'accuser les très saints pontifes Nicolas Ier et Léon IX d'avoir pour une grande part provoqué la dissension, le premier par son orgueil et son ambition, le second par la violence de ses récriminations, comme s'il fallait attribuer à l'orgueil la vigueur apostolique du premier dans la défense de droits sacro-saints, et appeler cruauté le zèle du second à réprimer le mal. C'est également fouler aux pieds les droits de l'histoire que de traiter comme des brigandages ces saintes expéditions qu'on appelle les Croisades, ou encore, ce qui est plus grave, d'imputer au désir de domination plutôt qu'à la préoccupation apostolique de nourrir le troupeau du

Christ, le zèle et les efforts des Pontifes romains pour la réunion des Eglises.

Nous n'avons pas été non plus légèrement stupéfait de lire dans ce même écrit l'assertion que les Grecs à Florence ont été contraints par les Latins de souscrire à l'unité, ou qu'ils ont été amenés par de faux arguments à accepter le dogme de la procession du Saint-Esprit. On va même, dans ce mépris des lois de l'histoire, jusqu'à émettre des doutes sur le caractère œcuménique des Conciles généraux qui ont été tenus depuis le schisme grec, c'est-à-dire du VIII^e Concile œcuménique jusqu'à celui du Vatican. Tout cela pour conclure à un projet d'unité hybride, d'après lequel ne serait désormais reconnu légitime par les deux Églises que ce qui était leur patrimoine commun avant le schisme. Pour le reste, on le tiendrait dans un silence profond, comme des additions peut-être illégitimes, en tout cas superflues.

Nous avons cru devoir, Vénérables Frères, porter ce qui précède à votre connaissance non seulement pour que vous sachiez que les propositions précitées, Nous les réprouvons comme fausses, téméraires, étrangères à la foi catholique, mais aussi afin que autant qu'il est en votre pouvoir, vous vous efforciez d'écarter des peuples qui sont confiés à votre vigilance un fléau si pernicieux, en exhortant tous les catholiques à demeurer fermes dans la doctrine reçue et à n'adhérer à aucune autre, « fût-elle annoncée par un ange du ciel » (Ga I, 8). En même temps, Nous vous conjurons avec instance de les bien persuader que Nous n'avons rien tant à cœur que de voir tous les hommes de bonne volonté travailler inlassablement à obtenir au plus tôt l'unité si désirée, afin que les brebis dispersées par la dissension se réunissent dans une même profession de foi catholique, sous un seul Pasteur suprême. Ce résultat, Nous l'obtiendrons plus facilement si nous multiplions les prières à l'Esprit-Saint qui « est un Dieu de paix et non pas de discorde » (I Co XIV, 33). Ainsi se réalisera le vœu que le Christ exprimait avec des gémissements avant de subir les derniers tourments (Jn XVII, 21) : « *Qu'ils soient un, mon Père, comme vous êtes en moi et moi en vous ; qu'ils soient, eux aussi un en nous* ».

Enfin, que tous se pénètrent bien de cette idée qu'on ferait œuvre absolument vaine si d'abord on ne maintenait fidèle et entière la foi catholique, telle qu'elle a été transmise et consacrée dans la Sainte Écriture, la tradition des Pères, le consentement de l'Église, les conseils généraux et les décrets des Souverains Pontifes. Courage donc à tous ceux qui ont à cœur de défendre la cause de l'unité ; revêtus du casque de la foi, tenant fermement l'ancre de l'espérance, embrasés du feu de la charité qu'ils travaillent de tout leur zèle à cette tâche toute divine. Et Dieu, père et ami de la paix, maître des temps et des heures (Ac I, 7) hâtera le jour où les peuples d'Orient doivent revenir triomphants à l'unité catholique et, unis au Siège apostolique, purifiés de toute erreur, entrer au port du salut éternel.

Vous prendrez soin, Vénérables Frères, de faire traduire soigneusement cette lettre dans la langue de la région qui vous est confiée et de la répandre. En vous annonçant avec joie que le cher auteur de cet écrit, rédigé avec légèreté mais avec bonne foi, a adhéré sincèrement et de tout cœur en Notre présence aux doctrines exposées dans cette lettre et s'est déclaré prêt à enseigner, rejeter et condamner, jusqu'à la fin de sa vie tout ce que le Saint-Siège apostolique enseigne, rejette et condamne, comme gage des divines faveurs et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint- Pierre, le 26 décembre 1910, la septième année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE

Notes de bas de page

1. la Constitution *Nuper ad nos* du 16 mars 1743 prescrit une profession de foi spéciale aux Orientaux
2. Cf. Benoît XIV, Constitution *Etsi pastoralis*, pour les Italo-Grecs, 26 mai 1742, où il déclare invalide la Confirmation conférée par un simple prêtre latin en vertu de la seule délégation de l'évêque

Source : laportelatine.org/formation/magistere/lettre-ex-quo-nono-1910

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France